



**FEDERATION FRANÇAISE DE BALL TRAP
ET DE TIR A BALLE**



Association régie par la loi de 1901 – J.O du 31/07/85. Agréée par le Ministère des Sports
Affiliée au Comité National Olympique et Sportif Français

COMPÉTITIONS NATIONALES

FOSSE UNIVERSELLE
D.T.L
PARCOURS DE CHASSE
COMPAK SPORTING
SANGLIER COURANT
TIR AUX HELICES

Extrait CAHIER DES CHARGES
ADMINISTRATIVES
TECHNIQUES
SPORTIVES

Ce document ne peut être diffusé ou publié même partiellement sans l'accord écrit de la FFBT.

EDITION 2025

FFBT - 14, rue Avaulée - 92240 MALAKOFF - Tel 01.41.41.05.05
Email : secretariat@ffbt.asso.fr - internet : www.ffbt.asso.fr

5 – PRESELECTIONS ET SELECTIONS NATIONALES

5.1 BUTS

- Composer le club France des disciplines PC, CS, FU, DTL
- Servir de base à la constitution des équipes de France de ces disciplines

5.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organisation administrative des Présélections et Sélections Nationales se déroule de la façon suivante :

1. La FFBT envoie un appel de candidature aux clubs qui sont en mesure d'organiser une compétition nationale avant fin octobre N-1.
2. Elle communique également à chaque Président de Comité Régional la liste des clubs susceptibles d'organiser une compétition nationale dans son espace territorial pour information et avis. Cette liste n'étant pas exhaustive, il appartient au Président de Comité Régional de proposer la candidature d'autres clubs dépendant de son instance.
3. La commission d'attribution des compétitions fédérales sur proposition des commissions sportives attribue une compétition nationale, **sous le couvert du Comité Régional d'appartenance**, à un club candidat avec désignation du stand homologué compétent pour la mise en œuvre.
4. Le comité d'organisation est constitué du Délégué Fédéral, du Président du Comité Régional, du Président du Club et du responsable du stand. Ce comité est présidé par le Délégué Fédéral qui s'engage à respecter les clauses du présent cahier des charges dans leur intégralité.

5.3 NOMBRE DE CIBLES

Disciplines	FU	DTL	PC	CS
Toutes catégories	200	200	200	200

5.4 NOMBRE D'INSTALLATIONS ET DUREE

5.3.1 FOSSE UNIVERSELLE : voir feuillets spécifiques

5.3.2 DTL. : voir feuillets spécifiques

5.3.3 PARCOURS DE CHASSE : voir feuillets spécifiques

5.3.4 COMPAK SPORTING : voir feuillets spécifiques

5.5 ACCES

Pour toutes les disciplines, les tireurs de nationalité étrangère ne pourront participer aux présélections FU, DTL, CS, PC que hors concours dans la limite des places disponibles restantes après clôture des inscriptions.

Les tireurs qualifiés lors des présélections de l'année N-1 qui ne se seraient pas désistés lors des présélections et qui ne se seraient pas inscrits à la sélection nationale N-1 ne pourront pas s'inscrire aux présélections de la même discipline l'année suivante.

Les tireurs catégorie Master peuvent participer et seront classés en catégorie vétérans

Pour la discipline Fosse Universelle et DTL.

1. **Les présélections sont ouvertes** aux tireurs homme Club France, 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} série, dames, cadets (ettes), juniors garçons et filles, seniors, vétérans et masters.

Les tireurs club France de l'année antérieure et les tireurs ayant réalisé une maîtrise en 2024, ainsi que tireurs des territoires et collectivités d'Outre-Mer sont qualifiés d'office pour la sélection. De même, les jeunes filles (juniors et cadettes) club France Dames de l'année antérieure sont dispensées de

présélections. Ces tireurs ont toutefois la possibilité de participer aux présélections dans la limite des places disponibles.

En cas de participation à la présélection, les tireurs d'Outre-Mer perdent leurs qualifications d'office et devront se qualifier pour participer à la Sélection Nationale de la discipline, les tireurs Club France issus des sélections 2024 et les tireurs ayant réalisé une maîtrise en 2024 sont classés HC à la présélection et restent qualifiés d'office à la sélection.

Les tireurs peuvent s'inscrire sur le site de leur choix dans la limite des places disponibles.

Un tireur détenteur d'une licence « handi » peut demander à participer aux présélections dans sa catégorie d'âge si et seulement si la commission d'aptitude l'a classé en handi assis ou debout de niveau 1. S'il se qualifie pour la Sélection Nationale, il sera classé dans cette catégorie pendant toute la saison sportive (Man1 pour les hommes).

2. La Sélection Nationale est ouverte :

- aux tireurs licenciés et résidant en outre-mer qui n'ont pas participé à une présélection
- aux tireurs Club France et aux maîtres tireurs de l'année antérieure (voir alinéa 1),
- aux tireurs qualifiés lors des présélections 2025. Le nombre de qualifiés est défini en fonction des inscriptions des tireurs Club France dans la limite de 216 tireurs pour la FU et 220 pour le DTL.

Les tireurs « hommes » qui accèdent à la sélection et qui ne sont pas en 1^{ère} série, seront classés avec effet immédiat en 1^{ère} série.

Les tireurs Seniors B qui participent à la sélection nationale seront classés avec effet immédiat en Seniors A. Ces modalités ne s'appliquent pas aux tireurs d'outre-Mer qualifiés d'office.

Aucun tireur « hors concours » ne pourra participer à la compétition.

Pour la discipline Compak Sporting et Parcours de Chasse.

1. Les présélections Compak Sporting et Parcours de Chasse sont ouvertes aux tireurs cadets (ettes), juniors garçons et filles, dames, masters, vétérans, seniors, homme série France, 1^{ère} série, 2^{ème} et 3^{ème} série. Seuls les tireurs licenciés et résidants en Outre-Mer sont qualifiés d'office à la Sélection Nationale (perte de cette disposition en cas de participation à une présélection). Les tireurs s'inscrivent sur le site de leur choix en fonction des places disponibles (limitées à 144 par site pour le CS et à 192 pour le PC).

2. Les Sélections Nationales Compak Sporting et de Parcours de Chasse sont ouvertes :

- Aux tireurs qualifiés lors des présélections 2025.
- Aux tireurs licenciés et résidant dans les DOM TOM

Le nombre de tireurs qualifiés est défini au prorata du nombre de participant par catégorie et série dans chacune des zones dans la limite de 200 tireurs pour le CS (tir en ligne) et de 216 pour le PC.

5.6 ACCESSION AU CLUB FRANCE

Pour la Fosse Universelle, le DTL, le Compak Sporting et le Parcours de Chasse, les critères d'accès au Club France sont déterminés par le score réalisé lors de la Sélection Nationale.

Les Sélections Nationales serviront de base à la constitution des équipes de France. (Voir chapitre 6)

5.7 ENVOI DES RESULTATS

Les résultats seront transmis régulièrement (au moins 2 fois/jour) sur le site fédéral via HKTRAP.

Le secrétariat aura soin d'exécuter une extraction de la compétition juste avant la proclamation des résultats qui devra être transmise dans les plus brefs délais et au plus tard sous 48 heures à la FFBT.

5.8 CONSTITUTION DU CLUB FRANCE

5.8.1 FOSSE UNIVERSELLE : voir feuillets spécifiques

5.8.2 DTL : voir feuillets spécifiques

5.8.3 PARCOURS DE CHASSE : voir feuillets spécifiques

5.8.4 COMPAK SPORTING : voir feuillets spécifiques

6- CONSTITUTION DES EQUIPES DE FRANCE

Les équipes de France seront composées de 18 tireurs (sauf ZZ).

Composition :

	Disciplines	FU	DTL/TRAP 1	PC	CS
	Homme	5	5	5	5
	Senior	3	3	3	3
	Vétéran	3	3	3	3
	Dame	3	3	3	3
	Junior	4	4	4	4

Tireurs refusant la sélection en équipes de France

- Lors des inscriptions aux sélections nationales FU, DTL, CS et PC, il sera demandé aux tireurs si :
 - en cas de qualification en équipe de France, ils acceptent de participer aux championnats d'Europe et du Monde. Cette demande sera renouvelée sur place lors de la compétition.
 - d'approuver la charte des équipes de France.
- Le tireur qui dans un 1^{er} temps à répondu positivement et qui lors de la compétition refuse d'intégrer l'équipe sans motif jugé recevable par la Commission sportive de la discipline ne pourra pas être retenu la saison suivante dans l'équipe de France de ladite discipline.
- Si le tireur ne souhaite pas participer à l'équipe de France et même s'il est Club France issu des sélections de l'année, il ne sera pas remboursé de son engagement au championnat de France.

La constitution des équipes de France se fera en application de la charte 2025 des équipes de France de chaque discipline.

1. Seront sélectionnables pour le championnat d'Europe les meilleurs résultats obtenus lors de la sélection Nationale pour le CS, le PC, la FU et le DTL.

Lors des sélections nationales **FU et DTL**, les barrages pour les dernières places qualificatives en équipe de France se feront par barrage soit une manche de 25 plateaux puis mort subite.

Pour les tireurs Club France de l'année en cours, après les places qualificatives, les autres tireurs ex-æquo dans chaque catégorie seront départagés en remontant les planches dans l'ordre inverse des installations.

En **CS et PC**, le départage des ex-æquos se fera par la remontée des planches de la Sélection Nationale dans l'ordre inverse des installations.

Cependant, lors de la constitution des équipes de France, le staff technique se réserve le droit de choisir les tireurs retenus parmi les sélectionnables selon les conditions énoncées dans la charte des équipes de France 2024 de chaque discipline.

2. Pour le championnat du Monde, l'équipe pourra être revue en fonction des résultats du championnat de France si celui-ci se déroule antérieurement au championnat du Monde et sous réserve de compatibilité avec les démarches administratives.

Pour former les nouvelles équipes, il ne sera tenu compte que des Club France de la saison avec cumul des résultats de la Sélection Nationale et du championnat de France pour la FU, le DTL, le CS et le PC (en cas d'ex-æquo remontées des scores dans le sens inverse des installations du championnat de France). Cette modalité s'applique en DTL si le championnat d'Europe et du Monde sont dissociés.